

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° STU 99.045

L'An mil neuf cent quatre vingt dix neuf le 14 Juin à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

3 JUIN 1999

DATE D'AFFICHAGE

3 JUIN 1999

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDBLER, CANDAU, Mme MONTRON, MM. BOISNARD et CARRIE, Mme GEOFFROY, Adjoint

Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DONZIER, GERMA, Mlle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, M. POTENNEC, M. SIMONNET, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES : M. GAVEN représenté par M. HUGENDBLER
M. ANGIBAUD représenté par M. MUSSETTI
M. CAU représenté par M. POTENNEC
M. DINDINAUD représenté par Mme LECOMTE

ABSENTS - EXCUSES : MM. BENOIT et QUENTIN

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 27
Nombre de Votants : 31

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : ACQUISITION DE TERRAIN

VOTE : UNANIMITE

Dans le cadre de la construction de la voie d'accès au futur COLLEGE DUNANT au lieu-dit "Les Mouillérons", Madame Carmen RENAUD et Monsieur Alphonse BOURCIER -demeurant respectivement 12 Rue de Verdun à 17640 VAUX SUR MER et Rue des Acacias à 17420 SAINT PALAIS- se sont engagés par promesse de vente en date du 21 Avril 1999 à vendre à la Ville de Royan une partie de l'immeuble sis au lieu-dit "Les Mouillérons", cadastré section BR N°100p pour une surface de 150m² (sous réserve du bornage) au prix de 40 (QUARANTE) Francs le mètre carré, soit la somme globale de 6.000 (SIX MILLE) Francs.

Les Domaines, consultés par courrier, nous ont répondu le 12 Février 1999 en estimant le prix du mètre carré à la somme de 40 (QUARANTE) FRANCS.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la promesse de vente établie le 21 Avril 1999, signée par Madame Carmen RENAUD et Monsieur Alphonse BOURCIER,
- VU l'avis des Domaines en date du 12 Février 1999,
- VU l'avis de la Commission chargée de l'examen des demandes de permis de construire,

D E C I D E

- d'acheter à Madame Carmen RENAUD et à Monsieur Alphonse BOURCIER une partie de l'immeuble sis au lieu-dit "Les Mouillérons", cadastré section BR N° 100p pour une surface de 150m² (sous réserve du bornage) au prix de 40 (QUARANTE) Francs le mètre carré, soit la somme globale de 6.000 (SIX MILLE) Francs,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou M. le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer l'acte correspondant ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'acte de vente qui sera dressé en l'étude de Maître BONNEAU, notaire à ROYAN.

- d'imputer la dépense correspondante au budget primitif pour l'année 1999 (article 2111).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,
Pour extrait conforme,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 17 juin 1999
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,**

H. THOMAS